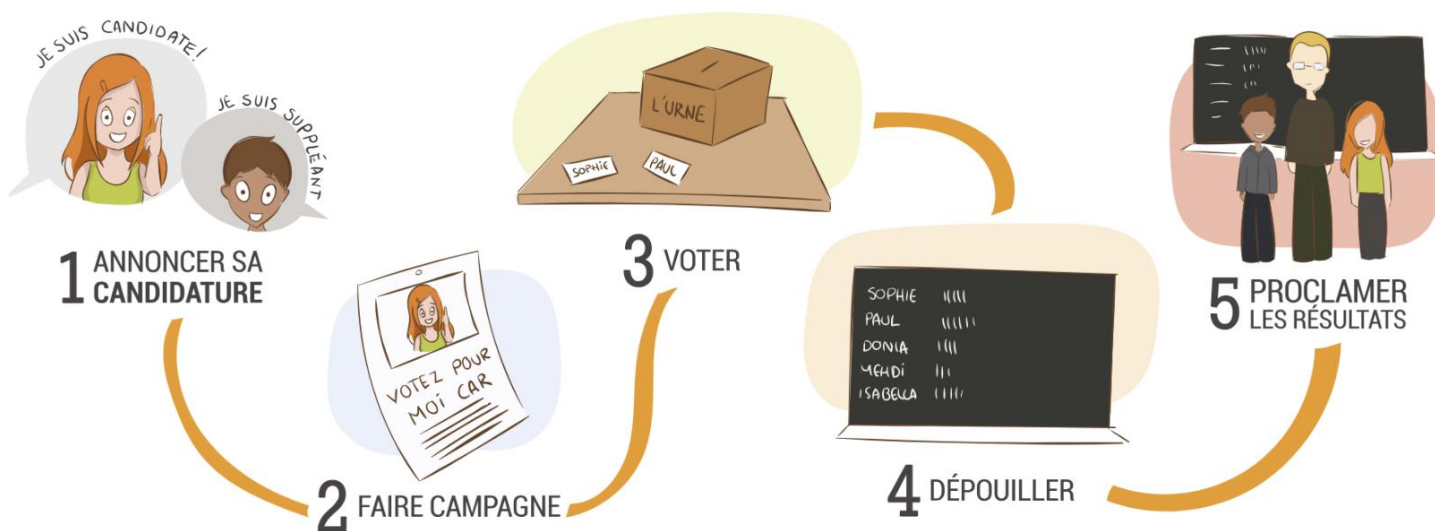


Séance 3 Le rôle des délégués



Exercice 1 : Comprendre un document

Tous les élèves sont **électeurs**, tout le monde peut voter et se présenter. Chaque classe élit deux délégués pour l'année scolaire. Chaque électeur vote pour un candidat et son **suppléant**. Un élève non-candidat, peut être élu, s'il accepte son élection.

On est élu au premier tour si on a obtenu la **majorité absolue** des voix. Au second tour, la **majorité relative** suffit. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.

Le délégué collecte le maximum de renseignements et les diffuse à la classe. Il est un interlocuteur pour ses camarades et pour les différents partenaires de la collectivité scolaire. Il est un médiateur, au sein de sa classe, dans les conflits entre élèves. Il intervient à l'assemblée des délégués et au conseil de classe.

1- Complétez les définitions avec les mots en gras dans le texte.

- : La moitié des voix plus une.
- : Remplaçant(e) d'une personne titulaire d'une fonction.
- : Personne qui dispose du droit de voter.
- : Le plus grand nombre de voix.

2- Citez le nombre de délégués élus dans chaque classe ?

3- Surlignez, vrai ou faux, les passages du tableau.

Certains élèves n'ont pas le droit de voter.	Vrai	Faux
Un élève peut être élu sans se présenter.	Vrai	Faux
Ce sont les professeurs qui choisissent les délégués.	Vrai	Faux
Les mauvais élèves ne peuvent pas être délégués.	Vrai	Faux
Les délégués doivent participer au conseil de classe	Vrai	Faux

Exercice 2 : Imaginez et décrivez le délégué parfait selon vous (ses idées, son comportement en classe et dans le collège, ses missions, etc.).

Vocabulaire :

Délégué : une personne élue par la classe pour la représenter, il est l'interlocuteur de la classe et intervient au conseil de classe.

Majorité absolue : Une personne est élue dès le premier tour si elle obtient plus de 50% + 1 des voix. On appelle cela la majorité absolue.